

# Rapport annuel 2022



**Que vous soyez une jeune entreprise récente ou une structure bien établie,  
chez nous, vous êtes entre de bonnes mains**

## Mesdames, Messieurs,

Après des années de bons rendements sur les placements de la fortune, 2022 s'est avérée une année extrêmement exigeante au niveau des placements. L'effondrement des marchés des capitaux en raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que la forte hausse des taux d'intérêt pratiquée par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont réduit à néant toute diversification. Aucune autre année boursière au cours des cinquante dernières années n'a produit un résultat aussi mauvais, tant pour les marchés d'actions que pour les marchés d'obligations.

Toutes les catégories d'actifs – à l'exception des placements alternatifs et des liquidités – ont terminé l'année 2022 dans le rouge. La performance négative de -5,39% qui en a résulté et le fait que le rendement théorique nécessaire de 0,90% n'a pas été atteint ont réduit le taux de couverture à 102,0% au 31 décembre 2022 (contre 110,5% l'année précédente).

Compte tenu de l'évolution incertaine de l'économie, il est impossible de prévoir comment les marchés évolueront en 2023. Il faut s'attendre à ce que les marchés financiers continuent de fluctuer fortement. C'est pourquoi il s'avère une fois de plus qu'une stratégie de placement prudente et les mesures prises par le Conseil de fondation au cours des dernières années pour réduire le besoin de rendement étaient nécessaires et justes.

Il y a également des évolutions positives. Après la fermeture de Lekkerland (Schweiz) AG et la réduction des assurés actifs qui en a résulté, leur nombre a pu être à nouveau augmenté de 10% en 2022. Cela a une influence positive sur la structure de notre caisse de pension.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, les membres du Conseil de fondation et les spécialistes externes pour leur engagement en faveur de notre caisse de pension. Le Conseil de fondation et la Direction tiennent également à remercier l'ensemble des assuré(e)s actifs/-ves, les retraité(e)s et les entreprises affiliées de la confiance qu'ils/elles nous ont accordée.

Volketswil, mai 2023

### Caisse de pension BonAssistus



Christina D'Amico  
Présidente du Conseil de fondation

Ruth Dill  
Directrice générale

<b>Bilan au 31 décembre 2022</b>	<b>2022</b> CHF	<b>2021</b> CHF
<b>Placements</b>	<b>182'438'577</b>	<b>200'153'773</b>
○ Liquidités	8'381'436	10'246'701
○ Obligations	28'255'150	31'986'881
○ Hypothèques	11'018'667	12'153'684
○ Actions	43'878'765	50'186'129
○ Immobilier Suisse	56'234'260	58'132'823
○ Immobilier Étranger	9'399'907	10'007'587
○ Placements alternatifs	25'270'392	27'439'968
<b>Comptes courants employeur / diverses créances</b>	<b>942'269</b>	<b>810'401</b>
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>104'950</b>	<b>83'679</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>183'485'796</b>	<b>201'047'853</b>
<b>Engagements</b>	<b>606'894</b>	<b>853'118</b>
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>115'169</b>	<b>95'286</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	<b>5'146</b>	<b>21'685</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>179'110'848</b>	<b>181'026'168</b>
○ Capital de prévoyance – assurés actifs	41'676'348	35'371'668
○ Capital de prévoyance – retraités	135'344'400	143'738'100
○ Provisions techniques	2'090'100	1'916'400
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>3'647'739</b>	<b>19'051'596</b>
<b>Découvert / fonds libres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>183'485'796</b>	<b>201'047'853</b>

<b>Compte d'exploitation</b>	<b>2022</b> CHF	<b>2021</b> CHF
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-1'040'988</b>	<b>-9'880'623</b>
○ Afflux de cotisations et de prestations d'entrée	13'272'869	8'321'220
○ Sorties pour prestations réglementaires	-11'696'721	-12'010'521
○ Sorties prestations de libre passage/prélèv. anticipés	-4'304'800	-6'276'559
○ Constitution du capital prévoyance/réserves techniques	2'279'672	896'499
○ Intérêt du capital d'épargne	-364'352	-597'327
○ Dissolution de réserves de contributions	16'755	34'036
○ Apports provenant de prestations d'assurance	75'999	125'033
○ Primes d'assurance	-290'000	-344'700
○ Cotisations au fonds de garantie	-30'410	-28'304
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-13'757'812</b>	<b>20'219'912</b>
○ Produit – liquidités	633'200	-30'831
○ Produit – obligations	-3'944'840	-299'942
○ Produit – hypothèques	-575'543	96'095
○ Produit – actions	-8'287'734	10'588'261
○ Produit – immobilier Suisse	-236'279	4'490'346
○ Produit – immobilier Étranger	-378'641	1'823'810
○ Produit – placements alternatifs	674'498	5'301'777
○ Charges d'intérêts	-10'960	-15'394
○ Charges administratives des placements	-1'631'513	-1'734'210
<b>Produit des prestations de service</b>	<b>2'787</b>	<b>8'693</b>
<b>Charges administratives</b>	<b>-607'844</b>	<b>-564'287</b>
<b>Excédent de produits (+) / de dépenses (-) avant modification des réserves de fluctuation de valeur</b>	<b>-15'403'857</b>	<b>9'783'695</b>
<b>Constitution (-) / dissolution (+) de réserves de fluctuation de valeur</b>		<b>-9'783'695</b>
<b>Excédent de produits (+) / de dépenses (-)</b>		

## Bilan

Les comptes annuels 2022 de la caisse de pension BonAssistus se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, et ont été établis selon les directives de la Swiss GAAP RPC 26.

En raison du résultat de -5,39% et du fait que le rendement théorique requis n'a pas été atteint, le total du bilan est passé à CHF 183'485'796.

## Compte d'exploitation

Le résultat net de l'activité d'assurance s'est réduit à CHF -1,041 million, notamment en raison d'un afflux plus important de cotisations et de prestations d'entrée. En raison du résultat net négatif des placements de CHF -13,758 millions, l'excédent de dépenses avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à CHF -15,404 millions.

## Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur sert à compenser les fluctuations de valeur des actifs immobilisés. Sa valeur cible a été déterminée dans le cadre d'une analyse ALM et fixée à 13% par le Conseil de fondation. La réserve de fluctuation de valeur a été réduite à CHF 3,648 millions, soit 2,0%, en raison du résultat net négatif des placements.

## Placement de la fortune

Le résultat net négatif des placements a été généré dans toutes les catégories d'actifs, à l'exception des placements alternatifs et des liquidités.

Composition du patrimoine au		31.12.2022 CHF	Part en %
Liquidités CHF	UBS SA / Credit Suisse	8'381'436	4,9%
Obligations Suisse	Swisscanto / Credit Suisse	12'142'711	6,7%
Obligations monnaie étrangère (cov. en CHF)	Banque Vontobel	12'988'383	7,2%
Obligations EmMa USD (cov. en CHF)	Banque Vontobel	3'124'056	2,0%
Hypothèques	Placements directs	1'412'049	0,8%
Hypothèques	Credit Suisse / Swisscanto	9'606'618	5,2%
Actions Suisse	Pictet	18'491'319	10,1%
Actions étrangères	Pictet	25'387'446	13,8%
Immobilier Suisse	Placements directs	46'176'000	25,2%
Immobilier Suisse	Telco / Patrimonium	10'058'260	5,3%
Immobilier étranger (cov. en CHF)	Swisscanto / UBS	9'399'907	5,1%
Insurance Linked Securities (cov. en CHF)	Credit Suisse	7'381'525	4,0%
Private Equity (cov. en CHF)	Credit Suisse / Telco	12'012'348	6,5%
Private Loans (cov. en CHF)	Partners Group	5'876'519	3,2%
<b>Total global</b>		<b>182'438'577</b>	<b>100,0%</b>

La reprise économique après la crise sanitaire a entraîné des difficultés d'approvisionnement et des hausses de prix. À cause de la guerre, les prix de l'énergie et des denrées alimentaires ont connu une hausse supplémentaire, ce qui a renforcé davantage cette tendance. Les taux d'inflation ont atteint des niveaux records. Cela a contraint les banques centrales à augmenter rapidement et fortement leurs taux directeurs. Après des années de politique de taux d'intérêt négatifs, le revirement des taux d'intérêt s'est produit avec une violence que les marchés mondiaux des actions et des obligations n'avaient encore jamais connue. Même une large diversification a été inutile, car aucune année boursière isolée n'a produit un résultat aussi mauvais pour les marchés des actions et des obligations au cours des dernières années.

Les pertes de cours sur les actions et les obligations ont entraîné ce que l'on appelle un «effet de base», raison pour laquelle la marge de fluctuation supérieure de 35,0% a été dépassée pour l'immobilier avec 35,6%.

## Performance

La performance en 2022 est de -5,39% (contre 9,88% l'année précédente). Par rapport aux indices des caisses de pension du CS et d'UBS, qui ont terminé l'année avec respectivement -10,1% et -9,6%, nous affichons un résultat nettement meilleur grâce à notre stratégie de placement plus prudente. Cette différence positive résulte principalement de la sous-pondération et de la durée plus courte des obligations.

## Immobilier

Les placements directs dans l'immobilier ont généré un rendement brut de 4,4%. Le rendement net de -1,7% comprend les coûts d'entretien et d'exploitation, les impôts et une correction de valeur de moins CHF 2,289 millions. L'évaluation a lieu chaque année sur la base d'une évaluation axée sur le revenu à la date de référence. Cela comprend les revenus locatifs budgétés et le potentiel de revenus locatifs, moins les risques de vacance et le potentiel latent de réduction des loyers, ainsi que les coûts d'exploitation moyens des dernières années et les besoins d'investissement futurs. La correction de valeur du parc immobilier inchangé de -4,7% par rapport à l'année précédente est due à l'augmentation des taux de capital, à la modification de la valeur d'assurance des bâtiments, ainsi qu'à des suppléments pour risque minimisés et au renchérissement des frais d'exploitation.

	2022 CHF	OPP 2 Limite	2021 CHF	OPP 2 Limite
Bülach	10'598'000	5,8%	11'000'000	5,5%
Wangen b. Olten	7'716'000	4,2%	8'150'000	4,1%
Zurich	18'413'000	10,0%	19'100'000	9,5%
Zollikofen	2'474'000	1,3%	3'190'000	1,6%
Bienne	3'042'000	1,7%	3'100'000	1,5%
Fraubrunnen	2'860'000	1,6%	2'900'000	1,4%
Delémont	1'073'000	0,6%	1'025'000	0,5%
<b>Total Immobilier (placements directs)</b>	<b>46'176'000</b>		<b>48'465'000</b>	
Telco Fondation Immobilier	5'289'874		5'050'054	
Patrimonium Fondation Immobilier	4'768'386		4'617'769	
<b>Total Immobilier (fondation de placement)</b>	<b>10'058'260</b>		<b>9'667'823</b>	
Swisscanto Fondation Immobilier Étranger	3'718'456		4'895'720	
UBS Fondation Immobilier Étranger	5'681'451		5'112'167	
<b>Total Immobilier Étranger (couv. en CHF)</b>	<b>9'399'907</b>		<b>10'007'587</b>	

Dans son rapport de révision 2022, l'organe de révision recommande un contrôle indépendant des valeurs immobilières avec une évaluation externe supplémentaire au 31 décembre 2023. Il recommande en outre de ne plus forcément évaluer à l'avenir toutes les propriétés, mais seulement deux par an, afin d'obtenir une certaine constance dans les valeurs immobilières des propriétés détenues directement. Le Conseil de fondation a décidé de mettre en œuvre les recommandations de l'organe de révision.

## Frais de gestion de fortune

	31.12.2022 en CHF	En % de la fortune
Frais directs de gestion de fortune – titres	189'679	
Frais directs de gestion de fortune – immobilier	152'301	
<b>Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés</b>	<b>341'980</b>	<b>0,19%</b>
Frais indirects de gestion de fortune – titres	1'091'173	
Frais indirects de gestion de fortune – immobilier	198'360	
<b>Total des frais de gestion de fortune indirectement comptabilisés</b>	<b>1'289'533</b>	<b>0,70%</b>
<b>Frais de gestion de fortune compt. dans le compte d'exploitation</b>	<b>1'631'513</b>	<b>0,89%</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>		<b>100,00%</b>
Placements transparents	183'485'796	100,00%
Placements opaques	0	0,00%
<b>Valeur de marché du patrimoine</b>	<b>183'485'796</b>	<b>100,00%</b>

### Frais de gestion de fortune

Outre les frais directs, les frais de gestion de fortune correspondent aux frais indirects (TFE), ainsi qu'aux frais de gestion de l'immobilier.

Il n'existe au 31 décembre 2022 aucun placement opaque. Un taux de transparence en matière de frais de 100% peut être porté au bilan.

### Droits de vote

Les lignes directrices pour l'exercice des droits de vote des actionnaires et la communication des votes sont précisées dans le Règlement de placement.

La caisse de pension BonAssistus ne détient pas de portefeuilles d'actions gérés activement lui donnant un droit de vote. Aucune voix n'est accordée au fonds de placement collectif Actions Suisse mentionné ci-dessous.

<b>Pictet CH Institutional – Swiss Equities Tracker – Z dy CHF</b>	<b>Valeur 2'251'377</b>
Nombre total des positions en actions	200
Principales positions au 31.03.2023	%
Nestle SA Reg	20,09
Roche Holding SA - bon de jouissance	13,90
Novartis AG Reg	12,99
Zurich Insurance Group SA	4,53
Cie Financiere Richemont Reg	4,26
UBS Group SA Reg	3,68
ABB SA Reg	3,10
Sika SA	2,32
Lonza Group SA Reg	2,29
Alcon SA	2,15

Certains titres sont exclus des actions de Pictet, notamment ceux du secteur de l'aéronautique et de la défense. Les raisons de cette exclusion sont les mines antipersonnelles, les armes à sous-munitions et le phosphore blanc.

### Capital de prévoyance et provisions actuarielles

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des retraités ont été calculés par les experts en matière de prévoyance professionnelle selon les principes techniques de la LPP 2020 et le taux d'intérêt technique de 0,5% au 31 décembre 2022.

	<b>2022 / CHF</b>	<b>2021 / CHF</b>
Avoir de vieillesse disponible	41'676'340	35'371'665
Augmentation sur prestation de sortie	8	3
<b>Capital de prévoyance – assurés actifs</b>	<b>41'676'348</b>	<b>35'371'668</b>
Capital de prévoyance Rentes de vieillesse	70'843'800	75'861'200
Capital de prévoyance Rentes d'invalidité	31'551'500	32'991'300
Capital de prévoyance Rentes de conjoint	32'469'600	34'331'700
Capital de prévoyance Rentes pour enfant	479'500	553'900
<b>Capital de prévoyance – retraités</b>	<b>135'344'400</b>	<b>143'738'100</b>
Provision pour taux de conversion	2'090'100	1'916'400
<b>Provisions techniques</b>	<b>179'110'848</b>	<b>181'026'168</b>

Le capital de prévoyance des assurés actifs a augmenté de CHF 6,305 millions grâce à l'augmentation des effectifs. Parallèlement, le capital de couverture des retraités a diminué de CHF 8,394 millions, ce qui a un effet positif sur la structure de la caisse de pension.

## Taux de couverture

Conformément à l'art. 44 de l'OPP 2, le degré de couverture est un indicateur de la santé financière de la caisse de pension, et donc un instrument important d'évaluation de sa capacité à assumer un risque. La performance, l'obtention des rendements théoriques requis et les bases techniques ont une forte influence sur le degré de couverture.

Date de référence	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Taux de couverture	102,0%	110,5%	105,1%	103,1%
Taux d'intérêt technique	0,5%	0,5%	1,0%	1,5%
Paramètres	LPP 2020	LPP 2020	LPP 2020	LPP 2015
Tables générationnelles	TG	TG	TG	TG
Utilisation du degré de couverture	-	4,9%	0,8%	4,7%
Passage des bases à	-	-	LPP 2020	-
Réduction du taux d'intérêt technique à	-	0,5%	1,0%	1,5%

En raison de la performance négative de -5,39% et du fait que le rendement théorique requis n'a pas été atteint, le taux de couverture s'est réduit à 102,0%.

Le taux de couverture économique, déterminé sur la base de la courbe des taux d'intérêt utilisée pour le Test suisse de solvabilité (SST) et de l'utilisation de tables générationnelles, s'élève à 111,0% (contre 105,5% l'année précédente).

Avec un rendement net attendu de 3,0% et un rendement théorique nécessaire de 0,9%, inférieur de 2,1%, le taux de couverture devrait augmenter à l'avenir, selon les attentes.

## Déclarations du bilan

En 2022, pour la première fois depuis la fermeture de Lekkerland (Schweiz) AG, le nombre d'assurés actifs a augmenté de 10% par rapport à l'année précédente. Le nombre d'affiliations, lui aussi, a pu être augmenté une nouvelle fois. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires de rentes a diminué, à l'instar des années précédentes. La tendance est à la poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires de rentes à l'avenir.

	2022	2021
Hommes	421	392
Femmes	452	374
<b>Assurés actifs</b>	<b>873</b>	<b>766</b>
Rentes de vieillesse	294	300
Rentes de conjoint	172	177
Rentes d'invalidité	94	95
Rentes de divorce	1	1
<b>Bénéficiaires de rentes</b>	<b>561</b>	<b>573</b>
Affiliations au 01.01	311	292
Entrées	48	56
Départs	31	-37
<b>Affiliations au 31.12.</b>	<b>328</b>	<b>311</b>

## Taux d'intérêt des avoirs de vieillesse pour 2022 et 2023

Le Conseil de fondation doit déterminer le taux d'intérêt définitif pour les avoirs de vieillesse de l'année en cours et le taux d'intérêt provisoire de l'année à venir. À l'occasion de la réunion du mois de novembre, le Conseil de fondation a fixé les taux d'intérêts suivants:

- **Taux d'intérêt définitif pour 2022**  
Le taux d'intérêt définitif des avoirs de vieillesse de tous les assurés actifs au 31 décembre 2022 a été fixé à 1,0%.
- **Taux d'intérêt en cours d'année 2023**  
Le taux d'intérêt provisoire appliqué à tous les sortants et à tous les départs à la retraite en 2023 a été fixé à 0%.

Le taux d'intérêt minimal de 1,0% selon la LPP sera toujours respecté pour le calcul des intérêts en cours d'année 2023.

## Augmentation des rentes

Le Conseil de fondation doit déterminer chaque année l'augmentation des rentes dans le cadre des prescriptions minimales légales.

Lors de sa réunion du 24 novembre 2022, le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder d'augmentation des rentes ou de versements de rentes supplémentaires en raison du fait que la réserve de fluctuation de valeur n'a pas été entièrement constituée et en raison du règlement «Rémunération des avoirs de vieillesse et utilisation des fonds libres».

## Charges administratives

Le Conseil de fondation a décidé d'introduire un concept de prospection, qui a été mis en œuvre pour la première fois en 2022 et qui a augmenté les coûts de marketing et de publicité. Ce concept comprend entre autres, des annonces publicitaires et des publiereportages et a eu un impact positif sur la croissance du nombre d'assurés actifs par rapport aux années précédentes. En outre, pour la première fois en 2022, le Conseil de fondation a enfin pu organiser des réunions en présentiel, ce qui a entraîné une augmentation des honoraires et des rémunérations du Conseil de fondation.

	2022 / CHF	2021 / CHF
Administration de la caisse de pension	286'702	283'794
Honoraires et rémunérations du Conseil de fondation	20'180	13'337
Assurances	15'872	16'219
Autres charges administratives	142'458	130'371
Marketing et publicité	46'480	36'560
Courtage	2'512	1'500
Organe de révision et experts en matière de prév. professionnelle	76'359	65'482
Autorité de surveillance	17'281	17'024
<b>Charges administratives brutes</b>	<b>607'844</b>	<b>564'287</b>
Produit des prestations de service fournies	-2'787	-8'693
<b>Charges administratives nettes</b>	<b>605'057</b>	<b>555'594</b>
<b>Charges administratives par assuré / retraité</b>	<b>421</b>	<b>415</b>
<b>Charges administratives par affiliation</b>	<b>1'844</b>	<b>1'786</b>

## Organisation

Le président et membre du Conseil de fondation des employeurs Hans Maurer a pris sa retraite en mai 2023, après l'approbation des comptes annuels. Nous le remercions pour son engagement de longue date en faveur de notre caisse de pension et lui adressons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Des élections au Conseil de fondation des employeurs ont donc eu lieu début 2023. Dans la circonscription électorale 2 (autres entreprises), c'est Silvio C. Maurer qui a été élu au Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation et l'administration se composent actuellement des membres suivants:

Conseil de fondation		
<b>Représentants des salariés</b>	Andrea Herzog Christina D'Amico Jacqueline Belser	DER Touristik Destination Service AG moVe GmbH Association Veledes
<b>Représentants de l'employeur</b>	Dora Mettler René Doswald Silvio C. Maurer	DER Touristik Destination Service AG Supriva Sagl moVe GmbH
Comités		
<b>Président / Vice-présidente</b>	Christina D'Amico	Silvio C. Maurer
<b>Comité de placement</b>	Andrea Herzog	Dora Mettler
<b>Commission d'admission</b>	Jacqueline Belser	René Doswald



## Organisation

<b>Administration</b>		
<b>Directrice générale</b>	Ruth Dill	
<b>Suppl. direction</b>	Petra Clement	
<b>Direction financière</b>	Tatjana Vetterli	
<b>Externes</b>		
<b>Organe de révision</b>	Martin Graf	Consultive Revisions AG
<b>Expert prév. professionnelle</b>	Matthias Wiedmer	Libera SA
<b>Conseil plac. indépendant</b>	Markus Staubli	Staubli Consulting

## AVS 21

La réforme de l'AVS entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle entraînera un relèvement de l'âge de la retraite des femmes, qui est désormais appelée l'«âge de référence». Celui-ci passera de 64 à 65 ans en quatre étapes de trois mois chacune.

Année de naissance	Âge de référence pour la retraite
jusqu'en 1960	64 ans
1961	64 ans et 3 mois
1962	64 ans et 6 mois
1963	64 ans et 9 mois
à partir de 1964	65 ans

Neuf années de transition (1961 à 1969) bénéficient de mesures de compensation. Ces suppléments de rente dépendent de l'année de naissance et du revenu.

Ø revenu annuel*		jusqu'à CHF 58'800	jusqu'à CHF 73'500	à partir de CHF 73'501
En fonction de l'année		CHF	CHF	CHF
1960	0%	0,00	0,00	0,00
1961	25%	40,00	25,00	13,00
1962	50%	80,00	50,00	25,00
1963	75%	120,00	75,00	38,00
1964	100%	160,00	100,00	50,00
1965	100%	160,00	100,00	50,00
1966	81%	130,00	81,00	41,00
1967	63%	101,00	63,00	32,00

\* Valeurs pour 2023

Avec le supplément de rente, la rente maximale peut être dépassée. Le supplément de rente n'est pas pris en compte dans le plafonnement et n'est pas inclus dans le calcul des prestations complémentaires à l'AVS.

Source: OFAS, gebo. Assurances sociales 2022

Par ailleurs, il est possible de percevoir la prestation de vieillesse entre 63 et 70 ans. Ce versement peut désormais se faire par étapes et il n'est plus obligatoire d'anticiper ou d'ajourner la totalité de la rente. De même, il est possible de combiner le versement anticipé et l'ajournement. De plus, le versement anticipé peut être effectué mensuellement et non plus seulement annuellement. La franchise pour les personnes actives ayant atteint l'âge de la retraite est maintenue, mais il est possible d'y renoncer pour combler les lacunes de cotisation.

Les adaptations nécessaires du règlement seront effectuées d'ici la fin de l'année. Nous enverrons des informations complètes et détaillées à tous les assurés actifs au plus tard lors de l'envoi du prochain relevé de prestations en janvier 2024.

## **Loi sur la protection des données**

La nouvelle loi fédérale sur la protection des données entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et introduira des règles plus strictes par rapport à la réglementation actuelle. Les caisses de pension sont elles aussi soumises à cette nouvelle loi sur la protection des données.

La loi assure la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des individus lorsque des organismes privés ou publics (y compris des caisses de pension) traitent des données personnelles. La loi prévoit la façon dont les données sont traitées, la façon dont les personnes concernées sont informées et la façon dont elles peuvent exercer une influence sur le traitement de leurs données. Son introduction permettra d'améliorer la transparence en matière de traitement de données et de renforcer l'autodétermination des personnes concernées à l'égard de leurs données. Le droit à l'autodétermination en matière d'information représente le droit de l'individu à décider lui-même de la divulgation et de l'utilisation de ses données personnelles. Cela signifie que chaque personne a un minimum de contrôle sur les informations qui sont collectées et traitées à son sujet.

Il convient de prendre note des obligations suivantes:

- nomination d'un conseiller/d'une conseillère à la protection des données
- registre des activités de traitement
- règles de suppression et concept de suppression
- notification des violations de données
- réglementation contractuelle en cas de recours à un tiers

Au sein de notre caisse de pension, la mise en œuvre de la loi sur la protection des données se fait en collaboration avec nos expert(e)s en prévoyance professionnelle de Libera SA.

## **Circonstances de la liquidation partielle au 31 décembre 2022**

Selon le règlement de liquidation partielle, il y a liquidation partielle:

- si, en cas de résiliation d'un contrat d'affiliation ou de résiliation de plusieurs contrats d'affiliation au cours d'une année civile, au moins 5% des assurés actifs et au moins 5% des prestations de sortie quittent la caisse de pension;
- si, en cas de restructuration d'une ou de plusieurs entreprises affiliées aux caisses de pension, au moins 5% des assurés actifs et au moins 5% des prestations de sortie quittent la caisse de pension.

Le Conseil de fondation a examiné les circonstances d'une liquidation partielle. Lors de la résiliation de contrats d'affiliation, la barre de 5% des assurés actifs (38 assurés) a été atteinte. La barre de 5% des prestations de libre passage n'a pas été atteinte, à savoir CHF 1'768'583. Lors de sa réunion du 13 mars 2023, le Conseil de fondation a donc décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une liquidation partielle en 2022.

## **Contrôle annuel de notre registre des bénéficiaires de rente**

Le formulaire «Contrôle annuel du registre» a été joint au Rapport annuel à l'intention de nos retraité(e)s. Nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment rempli, au moyen de l'enveloppe jointe ou par e-mail à [ruth.dill@bonassistus.ch](mailto:ruth.dill@bonassistus.ch).

## **Rapport de l'organe de révision**

Consultive Revisions AG a, en sa qualité d'organe de révision, vérifié les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse de la caisse de pension BonAssistus, pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

L'organe de révision confirme que les directives légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées, et recommande au Conseil de fondation d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2022.

Les comptes annuels complets 2022 sont disponibles auprès de la caisse de pension BonAssistus en adressant une demande par e-mail à [ruth.dill@bonassistus.ch](mailto:ruth.dill@bonassistus.ch) ou par téléphone au 044 947 15 15.



Début mai 2023, la Réserve fédérale américaine a relevé son taux directeur à 5,25%. Il est loin d'être clair si le niveau des taux d'intérêt, le plus élevé depuis 2007, est effectivement la dernière hausse de taux et si les premières baisses de taux pourraient intervenir dans les prochains mois. Malgré des prévisions peu réjouissantes et la crainte que les marchés financiers soient faibles, les principaux indices boursiers se situent à la mi-mai 2023 entre 8 et 13% au-dessus de leur niveau du début de l'année. Une certaine incertitude subsiste et il peut toujours y avoir de courtes périodes de nervosité et une volatilité accrue du marché.

Actuellement, il y a beaucoup d'aspects positifs, mais malheureusement aussi beaucoup d'aspects négatifs. Les risques et les incertitudes existants ne permettent pas de faire des prévisions précises. En raison du niveau déjà bas des marchés des actions et des obligations, nous avons bon espoir que l'année 2023 soit une meilleure année en termes de placements.

Le Conseil de fondation va donc continuer de surveiller la situation financière, les possibilités d'optimisation et les risques, et d'attribuer une place centrale à la sécurité des rentes et des capitaux de prévoyance.